

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Cession de la parcelle cadastrée section 417 G n°607 située au lieu-dit « Les Etteppes » à Thézillieu

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Joël BERGEOT pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jessie MARIN pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Maria GUILLERMET

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

24 présents, 4 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande en date du 13 août 2021 de Monsieur et Madame Guy MERLE.

Ceux-ci sont les nouveaux propriétaires d'une maison située au lotissement Chantebrise à Thézillieu et ils souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée 417 G n°607 qui jouxte la leur, en vue d'une extension de leur maison.

Ce terrain a une superficie de 230 m² et a une valeur vénale, d'après l'estimation de France Domaine, en date du 21 septembre 2021, de 5 000 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 21 octobre 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce tènement à Monsieur et Madame Guy MERLE.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'accepter la cession de la parcelle communale cadastrée 417 G n°607, d'une superficie de 230 m² au prix de 4 500 €, les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

